

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FROUVILLE
DU 15 DECEMBRE 2025**

Présents : Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Stéphan LAZAROFF, Fabrice MAZUÉ, Marc MICHEL

Absent excusé : Delphine BUECHER (pouvoir à Stéphane DELAMARE), Gertrude RANCÉ (pouvoir à Patrick DUPONT), Antonio LEMOS (pouvoir à Stéphan LAZAROFF)

Monsieur Grégoire DUMORTIER a été élu secrétaire de séance.

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
DA20251215	DISSOLUTION DU SITE	REFUSEE
DB20251215	SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE	APPROUEE
DC20251215	AUTORISATION A ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026	APPROUEE

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2025

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué sous les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Stéphan LAZAROFF, Maire.

Présents : Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Stéphan LAZAROFF, Fabrice MAZUÉ, Marc MICHEL

Absent excusé : Delphine BUECHER (pouvoir à Stéphane DELAMARE), Gertrude RANCÉ (pouvoir à Patrick DUPONT), Antonio LEMOS (pouvoir à Stéphan LAZAROFF)

Monsieur Grégoire DUMORTIER a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

DISSOLUTION DU SITE

Par délibération en date du 12 juin 2025, les membres du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Beaumont sur Oise et l'Isle-Adam, ont approuvé sa dissolution à compter du 31 décembre 2025 et acceptent les conditions de sa liquidation par répartition au nombre d'habitants par commune.

Il convient donc aujourd'hui d'approuver la dissolution du SITE et les conditions de la clef de répartition

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, ont voté comme suit :

8 abstentions et 1 voix contre.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **REFUSE** la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport d'Élèves ;
- **REFUSE** les conditions de dissolution, faute de précision quant au montant de la répartition financière

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire expose que la Préfecture du Val d'Oise par courrier du 22 octobre 2025 informe de la mise à jour des prescriptions du schéma départemental pour l'année 2026.

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

Pour rappel, en 2020 les prescriptions de la Préfecture pour le territoire Sausseron Impressionnistes étaient de 16 places d'aire permanente d'accueil et de 10 places de terrain familiaux locatifs, soit un total de 26 places à implanter.

Pour 2026, la mise à jour de ces prescriptions fait apparaître une répartition des places de la manière suivante :

- 16 places d'aire permanente d'accueil
- 9 places de terrains familiaux locatifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Se conforme à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sausseron Impressionniste et

APPROUVE la mise à jour du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans la limite de 9 places d'aire permanente d'accueil et aucune place de terrains familiaux locatifs

**AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026**

Dans le cas où le Budget ne serait pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent » ;

Vu le Budget communal 2025 ;

Considérant que le Budget Primitif de l'exercice 2026 sera présenté au vote au cours du 1^{er} trimestre 2026 ;

Considérant la nécessité de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2026, aux dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au Budget 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessous et avant le vote du Budget Primitif 2026 :

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS EN 2025	LIMITE AUTORISEE EN 2026
21	Immobilisation corporelles	220 295.47 €	55 073 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Demande d'un administré pour la création d'une place de stationnement** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré demandant l'aménagement d'une place de stationnement goudronnée devant son domicile, Chemin de Toussacq, précisant que l'espace situé devant son habitation est en terre, ce qui rend le stationnement difficile, notamment en période de pluie. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de proposer au demandeur de mettre à sa disposition du grattage (fraisat d'enrobé issu du rabotage des chaussées), gracieusement offert par un agriculteur de la commune, afin de stabiliser l'aire de stationnement.

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

- **Prolongement du trottoir du 21 rue de Nesles jusqu'aux récentes constructions à l'entrée du village, Coté Nesles la Vallée** : 2 devis de géomètres sont présentés sur le bornage à réaliser et les publications officielles à effectuer (Isabelle Planque à L'Isle Adam : 2160 € TTC et A3D Remi André : 1596 € TTC). Une visite de Mr le responsable du pôle aménagement du PNR Vexin Français a renseigné sur la procédure à suivre pour l'obtention de la dérogation permettant de respecter les contraintes techniques de réalisation du trottoir, les contraintes environnementales et les préconisations de Mr l'architecte des bâtiments de France. Il recommande de casser le linéaire avec plusieurs solutions telles que poteaux de bois, végétaux grimpants ou descendants. Le Conseil donne son accord pour évaluer la meilleure solution pour l'accompagnement de ce projet (architecte, paysagiste ou bureau d'études).
- **Emplacement du tableau d'affichage libre** : Après discussion, aucune décision n'a été actée.
- **ILLIWAP** : Accord est donné pour un abonnement premium.
- **Repas à thème** : Il a été décidé d'organiser un repas sur le thème du Brésil début 2026 en collaboration avec le Comité des Fêtes.

Sans autre sujet à l'ordre du jour et personne ne réclamant plus la parole, la séance est levée à 20h40.

Le Maire,



Stéphan LAZAROFF

Le secrétaire de séance,



Grégoire DUMORTIER

